



ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 06 Octobre 2022

Présents : M. Alain BERTHELOT (Président), MM. Jean LECELLIER, Michel CORBIERE, José LOPEZ, Etienne RIPPERT, Bernard CAZEAUX

Excusé (s) : MM. Jean-Paul LASSAGNE Benjamin STORCK Jean Luc BOUVERAT

Mairie à CDTIS

OPPEDE : projet de rénovation du stade Roumagoux

CDTIS à Mairie

Rasteau : Visite terrain : Mercredi 12 octobre à 14h

Camaret : Visite terrain : Mercredi 13 octobre à 15h

Président
Alain Berthelot

Secrétaire de séance
Michel CORBIERE